

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 1438 – 10.06.2026

Descriptif

Objet	Reconfiguration et végétalisation de trois préaux, Ville de Genève (phases SIA 31 à 53)	
Forme de mise en concurrence	Appel d'offres	
Type de procédure	Ouverte	
Mandat	Ingénieur civil	
Honoraires	Le coût total de l'opération est estimé à CHF 4'518'000.- HT, non compris frais administratif et financiers. Le montant donnant droit aux honoraires d'ingénieur civil pour l'ensemble du marché est estimé à CHF 1'581'300.- HT. La valeur du marché est estimée à CHF 225'000.-.	
N° de publication sur simap.ch	38495-01	
Date de publication sur simap.ch	09.06.2026	
Délai de remise de l'offre	08.07.2026 11:00	
Adjudicateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Direction du patrimoine bâti (DPBA), Rue du Stand 25, 1204 Genève	
Organisateur	Ville de Genève, Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), Unité soumissions, Véronique Bertrand, Rue de l'Hôtel-de-Ville 4, Case postale 3983, 1211 Genève 3	
Communauté de soumissionnaires	Autorisée selon document A1 ; non autorisée selon simap.ch	
Sous-traitance	Non autorisée	
Critères d'adjudication	Compréhension de la problématique	30 %
	Références	30 %
	Organisation	10 %
	Qualité économique globale de l'offre	30 %
Notation du prix	Méthode linéaire Tmoyenne	
Notation du temps	Le prix n'est pas noté.	
Comité d'évaluation	Mme Marta Mato Sabat, adjointe de direction, DPBA, Ville de Genève Mme Laetitia Vallat, architecte, DPBA, Ville de Genève M. Nicolas Waechter, architecte paysagiste mandataire, La Comète B-612 sàrl M. Alexandre Sonnay, expert externe, ingénieur civil, EDMS SA Suppléants : Mme Mariapia Barben-Vargas, DPBA, Ville de Genève M. Lionel Rouillet, DPBA, Ville de Genève M. Félix Brüssow, architecte paysagiste mandataire, La Comète B-612 sàrl M. Nicolas Senggen, ingénieur civil, EDMS SA	

Commentaires techniques

Remarques sur l'appel d'offres

La communauté de soumissionnaires est autorisée selon le document A1, mais n'est pas autorisée selon simap.ch.

Le critère de la qualité économique globale de l'offre est pondéré à hauteur de 30 % sans que le temps consacré ne soit noté ce qui s'écarte des recommandations de la CCAO.

Avis de la CCAO



Distribution

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur